

Le projet Bordeaux Aéroparc étendu à Martignas-sur-Jalle

Nicolas Laplume



La zone d'extension se situe autour du site de Dassault Aviation de Martignas-sur-Jalle, spécialisé dans les voilures d'avions civils et militaires. ARCHIVES FABIEN COTTEREAU / SO

L'extension de ce projet permettra à Bordeaux Métropole de maîtriser l'aménagement de plusieurs zones sur la question des mobilités et du foncier

C'est une étape économique importante pour Martignas-sur-Jalle. Vendredi dernier, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé l'extension du projet d'aménagement de Bordeaux Aéroparc dans la commune. Jusqu'à présent, il se limitait aux villes de Mérignac, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles. Le projet donne les clés à la Métropole pour aménager le territoire sur une zone limitée (implantation d'entreprises, mobilités, logements...), dans le cadre d'une Opération d'intérêt métropolitain (OIM) lancée en 2015.

L'objectif est de développer l'économie de la filière aéronautique spatial défense (ASD) autour de l'aéroport de Bordeaux - Mérignac et des grands groupes industriels comme Thalès ou Dassault, historiquement implantés dans la zone. Bordeaux Métropole évoque « des enjeux majeurs de développement et de transition écologique et sociétale de la filière ASD dans les prochaines années [...] qui visent à favoriser l'identité industrielle de ce territoire ». Les collectivités espèrent accueillir 50 000 emplois à l'horizon 2035.

Le périmètre d'extension se situe sur 78,5 ha autour de l'usine Dassault de Martignas, spécialisée dans la fabrication de voilures d'avions. « Les actions portées par l'OIM Bordeaux Aéroparc concerneront également des espaces naturels à proximité qui seront identifiés et caractérisés plus précisément par des études environnementales approfondies », précise la délibération du Conseil métropolitain, qui assure que cette extension se fera selon « une approche équilibrée entre développement urbain, et protections des milieux naturels sensibles ». La zone concernée autour de l'usine Dassault comprend notamment des espaces boisés, sur la rive gauche de La Jalle. Au total, l'extension concerne 87 hectares dans la commune, portant le périmètre global de l'OIM à 3 458 hectares.

Mobilités

Le projet se prolonge également sur l'avenue des Martyrs-de-la-Résistance jusqu'au centre-ville, puis l'avenue du 18-Juin-1910 et l'avenue du Colonel-Pierre-Bourgoin. Sur ces avenues, il intégrera notamment le réaménagement de la voirie (voie de bus, covoiturage, vélo), déjà prévue par Bordeaux Métropole, et la ligne 11 du Réseau vélo express (ReVE), dont l'aménagement est en concertation avec les habitants jusqu'au 3 mai.

« L'avenue du Colonel-Pierre-Bourgoin, qui va du centre-ville jusqu'à l'avenue Marcel-Dassault à Mérignac, sera refaite pour passer en deux fois deux voies et faciliter le passage des convois exceptionnels liés à la filière ASD, qui sont actuellement gênés par les terre-pleins au milieu de la route », précise Jérôme Pescina. Le maire de Martignas-sur-Jalle se félicite de cette intégration de la commune dans l'OIM, « une belle opportunité de faire partie de la stratégie de développement économique de la Métropole, dans l'intérêt collectif ». Sur la question des mobilités, la stratégie est de « réduire les déplacements pendulaires (trajet domicile-travail, NDLR) et l'usage de la voiture », renseigne la délibération, en favorisant le report modal vers les transports en commun ou les mobilités douces.

Publié le 19/04/2024 – Sud-Ouest – Nicolas Laplume